



Taux de cotisations

CCN des Industries des jeux, jouets, articles de fêtes et ornements de Noël, articles de puériculture et voitures d'enfants, modélisme et industries connexes (Brochure 3130)

Personnel non cadre

Date d'effet: 1^{er} janvier 2024

Cotisation répartie 50 % employeur – 50 % salarié.

Dans le cadre de sa quote-part, le salarié finance exclusivement la garantie Incapacité de travail.

1/ Taux contractuels

Garanties	Taux
Décès	0,14 % TA + TB*
Rente éducation OCIRP	0,16 % TA + TB*
Incapacité de travail	0,48 % TA + TB*
Invalité	0,51 % TA + TB*
Rente de conjoint OCIRP	0,19 % TA + TB*
Rente handicap OCIRP	0,04 % TA + TB*
Total prévoyance	1,52 % TA + TB*

* TA : Tranche A : Partie du salaire annuel brut limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale.

TB : Tranche B : Partie du salaire annuel brut compris entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

2/ Taux d'appel

Garanties	Taux
Décès	0,15 % TA + TB*
Rente éducation OCIRP	0,16 % TA + TB*
Incapacité de travail	0,52 % TA + TB*
Invalité	0,56 % TA + TB*
Rente de conjoint OCIRP	0,19 % TA + TB*
Rente handicap OCIRP	0,04 % TA + TB*
Total prévoyance	1,62 % TA + TB*

* TA : Tranche A : partie du salaire annuel brut limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale.

TB : Tranche B : partie du salaire annuel brut compris entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.